



Association Européenne des Cheminots

Association européenne des cheminots de fer

Association internationale sans but lucratif (AISBL)

Association Internationale (A.R. 4.2.1985)

O.I.N.G. dotée du Statut Consultatif auprès du CONSEIL DE L'EUROPE (6.4.1977)

I.O.N.G. dotée du STATUT CONSULTATIF auprès des NATIONS UNIES (décision E/2002/du 22/07/2002)

Membre du Conseil Economique et Social de Nations Unies (ECOSOC)

Siège social: 25, square de Meeùs - B-1000 BRUXELLES



DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.) (ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINS DE FER)

- SECTION ITALIENNE -

Depuis :

- membre de la section italienne de l'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.) Vito Visconti Porcelli a été exclu de l'Association par résolution de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Cluj Napoca (Roumanie) le 22 septembre 2014, conformément aux dispositions du Statut et comme rapporté au point 6 dudit procès-verbal ;
- cette expulsion a également été signalée aux Chemins de fer d'État italiens (FS) par une lettre écrite par M. Nicolae Dutu, Président européen, comme indiqué au point 6 du procès-verbal du Conseil d'administration (de A. E.C.) d'OFFENBURG (D) du 23.05.2016 ;
- Malgré cette expulsion, l'ancien membre a continué et continue d'exercer des activités au nom de l'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.) sous le même nom, site web, logo, image, droits et drapeau, se présentant publiquement comme Président de la section A.E.C. – Italie, sans aucune autorisation ni reconnaissance de la légitime ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.). enregistré dans le district judiciaire de Bruxelles-Halle-Vilvoorde, au 1000 Bruxelles, Square de Meeùs, 25 ; avec le numéro d'enregistrement (Ondernemingsnr) 0426.787.627 https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/rech_res.pl (Moniteur belge), où les statuts en vigueur https://www.ejustice.just.fgov.be/tsv_pdf/2010/02/02/10017637.pdf sont également publiés ;
- l'Association, présidée par Vito Visconti depuis septembre 2014, c'est-à-dire à partir de la date de l'exclusion du susmentionné Vito Visconti de l'A.E.C., ne verse plus les cotisations annuelles au Bureau européen de l'A.E.C. et depuis lors n'a plus participé aux réunions de l'Assemblée générale européenne ni aux réunions périodiques du Conseil d'administration de l'Association.

En tenant compte de cela :

- l'expulsion implique la perte de tous droits et prérogatives découlant de la qualité de membre de l'A. E.C. ;
- toute activité menée par l'ancien membre au nom de l'Association A.E.C. N'A AUCUNE VALIDITÉ ET NE REPRÉSENTE PAS L'ENTITÉ ;
- il incombe au Conseil d'administration de l'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.) d'assurer la représentation et la défense correctes de l'Association ;
- en 2016, « suite à l'accréditation, par le paiement de 96 (quatre-vingt-seize) actions d'un nombre équivalent de membres italiens, le conseil d'administration de l'A.E.C. européenne, à l'occasion des Journées européennes à Offenbourg, le 23 mai 2016, a autorisé la réadmission de la section italienne reconstituée à l'Association européenne ». Lors du Congrès national suivant, tenu à Palerme le 24 septembre 2016, la nouvelle direction de la section italienne de l'A.E.C. a été élue :
 - Président Anna Gabriele BRANCATO
 - Secrétaire général Giuseppe PRESENTATO
 - Trésorier national Rosario Antonino FERRARA

- en 2020, lors du Congrès national tenu à Naples (2-3 octobre 2020), la nouvelle direction de la section italienne de l'A.E.C. a été élue :
 - Président Ettore MOVILIA
 - Secrétaire général Licia GIOACHINI
 - Trésorier national Giuseppe BRIGANDÌ
- en 2025, lors du Congrès national tenu à Vérone (18 janvier 2025), la nouvelle direction de la section italienne de l'A.E.C. a été élue :
 - Président Giovanni SACCÀ
 - Secrétaire général Fulvio DI GIUSEPPE
 - Trésorier national Gianfranco MANCINI
- que la section italienne reconstituée de l'A.E.C. a régulièrement versé les cotisations annuelles au Bureau européen de l'A.E.C. et a depuis participé régulièrement aux réunions périodiques de l'Assemblée générale européenne et du conseil d'administration de l'Association.
- que lors de l'Assemblée générale européenne tenue à Poznań (PL) en septembre 2017, le Dr Giuseppe Cirillo, membre de la section italienne de l'A. E.C., a été élu vice-président européen de l'A.C. E.C., lors de l'Assemblée générale européenne tenue à Sofia (BG), en mai 2022, il a été élu Président Général Européen de l'A.E.C. et que lors de l'Assemblée Générale Européenne tenue à Bordeaux (FR) en septembre 2025, le Dr Giuseppe Cirillo a été élu Vice-Président Européen de l'A.E.C..

La section italienne de l'A.E.C. **déclare** qu'elle est dûment enregistrée auprès de l'Agence italienne des recettes C.F. 93321290236 et que le site officiel est <https://www.aecitalia.eu/>

La Section italienne de l'A.E.C. se résume à :

- de ne pas reconnaître les activités que l'ancien membre Vito Visconti Porcelli continue d'exercer au nom de l'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.) car elles manquent de légitimité ;
- avertir les tiers que de telles actions ne sont ni soutenues ni autorisées par l'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CHEMINOTS (A.E.C.) ;
- réitèrent que la représentation officielle de l'Association est exclusivement la responsabilité de ses organes de gouvernance et de ses membres en fonction ;
- demande la suppression et le domaine du site <https://www.aecitalia.org/> ;
- d'exhorter les membres actuellement membres de l'Association de l'ancien membre Vito Visconti à migrer vers la section italienne légitime mentionnée plus haute, où ils seront accueillis avec cordialité, européenisme et fraternité.
- communiquer cette résolution au Conseil d'administration européen, à tous les présidents des sections européennes, aux parties concernées et, le cas échéant, aux autorités compétentes.

In faith, 14 février 2026

Le Secrétaire général

Fulvio Di Giuseppe



Le Président

GIOVANNI
SACCÀ
14.02.2026
10:54:39
GMT+01:00

